

Arrêté n° 2014-03 du 18 décembre 2014 portant composition de la commission consultative mixte départementale de la Sarthe

Le Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4, R. 914-10-5, R. 914-10-1, R. 914-10-2, R. 914-10-20 et R.914-10-23 ;

Vu le décret n° 2013-1231 du 23 décembre 2013 relatif aux commissions consultatives mixtes des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat et relevant du ministre de l'éducation nationale, notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 24 février 2014 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Vu l'arrêté départemental du 12 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte départementale de la Sarthe ;

Vu la proclamation des résultats électoraux du scrutin du 5 décembre 2014

ARRÊTE

Article 1 – Sont désignés en qualité de membres de la commission consultative mixte départementale

PRÉSIDENT :

Monsieur Jacky CRÉPIN

Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

Monsieur Henri-Marc PPAVOINE

Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Monsieur Manuel GUIET

Inspecteur de l'Education Nationale, Adjoint au Directeur Académique

Madame Elisabeth MORICE

Attachée d'administration de l'État, Chef de la division des ressources humaines

SUPLÉANTS

Madame Martine LE COSSEC

Inspectrice de l'Education Nationale, chargé de la circonscription Le Mans ASH

Madame Elodie VAVASSEUR

Attachée d'administration de l'État, Chef de la division des établissements scolaires

Monsieur Rémi MONBRUN

Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la circonscription Le Mans ouest

REPRÉSENTANTS DES MAÎTRES PROCLAMÉS ÉLUS

Au titre de la CFTC des maîtres en Enseignement Privé :

TITULAIRE

Madame Agnès MAUFROID

SUPPLÉANT

Madame Pascale MALLET

Au titre de la FEP-CFDT des maîtres en Enseignement Privé :

TITULAIRE

Madame Géraldine LEFEVRE

SUPPLÉANT

Madame Martine MONFLEUR

Au titre du SPELC des maîtres en Enseignement Privé :

TITULAIRE

Monsieur Benoît GARNIER

SUPPLÉANT

Madame Elisabeth CHANDAVOINE

Article 2 – Sont désignés comme représentants des chefs d'établissement, avec voix consultative :

Au titre de la CFTC :

TITULAIRE

Monsieur Emmanuel RIBOT

SUPPLÉANT

Monsieur Stéphane HEURTEBIZE

Au titre de la FEP-CFDT :

TITULAIRE

Madame Elisabeth BIHANNIC

SUPPLÉANT

Madame Evelyne PORTE

Au titre du SNECEEL :

TITULAIRE

Madame Aline BOUILLON

SUPPLÉANT

Madame Emmanuelle HATON

Article 3 – Le mandat des représentants des maîtres proclamés élus prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 4 - Le Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Sarthe.

Au Mans, le 18 décembre 2014

Le Directeur académique,



Jacky CRÉPIN